

DOOR/WINDOW SENSOR

USER MANUAL



Specifications

Frequency	319.5MHz
Battery	3V lithium CR2032
Battery Life	5-8 years
Operating Temperature	32° to 120°F (0° to 49°C)
Operating Humidity	5-95% RH non-condensing
Magnet Gap	5/8" (15.875mm) max
Supervisory Signal Interval	60 min. (approximately)
Compatibility	Interlogix, GE and Qolsys receivers

Overview

The OE-DRWD319 door window sensor is designed for compatibility with Interlogix, GE and Qolsys control panels that receive 319.5MHz RF protocol.



OE-DRWD319

Enrolling

To enroll the sensor, set your panel into program mode. Then go to the Learn Sensors menu. Refer to your specific alarm panel manual for details on these menus. With the battery installed, activate the case tamper by loosening the screws, turning them counterclockwise, and then to remove the top cover, grasp it from the sides of the cover near the screws and lift up then set back down. See battery replacement section for reference as needed. You will hear a click when the case latches are engaging and disengaging. Repeat until the panel responds to the sensor. Then select the appropriate sensor group and number.

Mounting

One side of the sensor is marked with 3 lines; this indicates the location of the reed switch. The magnet should be mounted facing this side of the sensor, and it must be no further than 5/8" (15.875mm) from the sensor.

Included with this device is double sided tape for the contact and the magnet. Choose a suitable location for the sensor by following the procedure in the section "Testing the Sensor" ensuring desired signal strength is achieved. For reliable bonding, ensure the surface is clean and dry. Apply the tape to the sensor and then to the desired location. Apply firm pressure for several seconds.

Note: When mounting with double sided tape, ensure temperatures are above 50°F and will remain above 50°F for at least 24 hours to ensure proper bond. After 24 hours, the bond will hold at lower temperatures.

Where possible, install sensors within 100 ft. (30m) of the panel. While a transmitter may have an open-air range of 500 ft. (150m) or more, the environment at the installation site may have a significant effect on operational range. Changing a sensor location may improve wireless communication.

Interchangeable Covers

The contact comes from the factory assembled with a white cover but included are optional brown covers. To open or change the cover, loosen the screws by turning them counterclockwise, and then to remove the top cover, grasp it from the sides of the cover near the screws and lift. Replace with the brown cover ensuring the Top (as marked on the inside of the cover) points away from the battery. You should hear a click when the cover engages and disengages from the sensor. You do not need to replace the back plastic. To replace the magnet cover, you will need to gently pry the white cover off with a flat head screwdriver and snap the brown cover in place.

Testing the Sensor (Test Weekly)

The sensor test verifies proper communication between the sensor and the panel/receiver. To test the sensor, refer to the specific panel/receiver documentation and do the following:

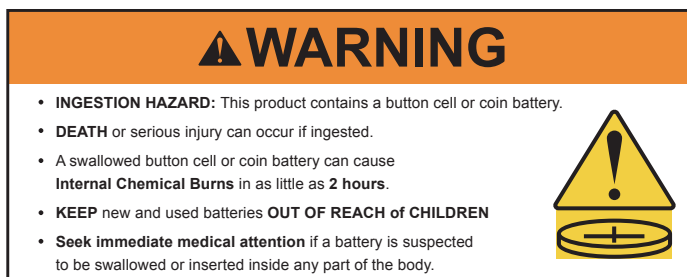
1. Put the panel/receiver into sensor test mode.
2. Open the door/window the sensor is protecting. The sensor transmits a signal.
3. Listen for siren beeps from the control panel to determine the appropriate response.
4. Exit sensor test mode.

Note: Removing the cover will trigger a zone tamper signal to the control panel.

BATTERY SAFETY

The sensor test verifies proper communication between the sensor and the panel/receiver. To test the sensor, refer to the specific panel/receiver documentation and do the following:

- Remove and immediately recycle or dispose of used batteries according to local regulations and keep away from children. Do NOT dispose of batteries in household trash or incinerate.
- Even used batteries may cause severe injury or death.
- Call a local poison control center for treatment information.
- Non-rechargeable batteries are not to be recharged.
- Do not force discharge, recharge, disassemble, heat above (manufacturer's specified temperature rating) or incinerate. Doing so may result in injury due to venting, leakage or explosion resulting in chemical burns.
- Do not mix old and new batteries, different brands or types of batteries, such as alkaline, carbon-zinc, or rechargeable batteries.
- Remove and immediately recycle or dispose of batteries from equipment not used for an extended period of time according to local regulations.
- Always completely secure the battery compartment. If the battery compartment does not close securely, stop using the product, remove the batteries, and keep them away from children.



FCC Compliance Statement

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation.

This equipment generates, uses, and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation.

If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

Changes or modifications not expressly approved by ADI PRO could void the user's authority to operate the equipment.

This device complies with Industry Canada licence-exempt RSS standard(s). Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause interference, and (2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

Cet appareil est conforme avec Industrie Canada exempts de licence standard RSS (s). Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes: (1) cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences et (2) cet appareil doit accepter toute interférence, y compris celles pouvant causer un mauvais fonctionnement de l'appareil. In accordance with FCC requirements of human exposure to radiofrequency fields, the radiating element shall be installed such that a minimum separation distance of 20 cm is maintained from the general population.

FCC ID: XQC-WST231 IC: 9863B-WST231

This Class B digital apparatus complies with Canadian ICES-3B.
Cet appareil numérique de la classe B est conforme à la norme NMB-003 du Canada.

1. Limited Warranty

a. General

Subject to the terms and conditions of this Limited Warranty, from the date of sale through the period of time for product categories specified in Section 1(b), ADI warrants its ADI PRO products to be free from defects in materials and workmanship under normal use and service, normal wear and tear excepted. Except as required by law, this Limited Warranty is only made to Buyer and may not be transferred to any third party.

ADI shall have no obligation under this Limited Warranty or otherwise if:

- (i) The product is improperly installed, applied or maintained;
- (ii) The product is installed outside of stated operating parameters, altered, or improperly serviced or repaired;
- (iii) Damage is caused by outside natural occurrences, such as lightning, power surges, fire, floods, acts of nature, or the like.
- (iv) Defects resulting from unauthorized modification, misuse, vandalism, or other causes unrelated to defective materials or workmanship, or failures related to batteries of any type used in connection with the products sold hereunder.

ADI only warrants those products branded as ADI PRO products and sold by ADI. Any other products branded by third parties are warranted by the third-party manufacturer for a period as defined by the third party manufacturer, and ADI assigns to Buyer those warranties and only those warranties extended by such third party manufacturers or vendors for non-ADI branded products. ADI does not itself warrant any non-ADI branded product and sells only on an as is basis in accordance with ADI's terms and conditions of sale.

b. Specific Warranties for product categories are as follows:

Product Categories	Warranty Period
Wireless Sensors, PIRs, Pendants	2 years

2. EXCLUSION OF WARRANTIES, LIMITATION OF LIABILITY

THERE ARE NO WARRANTIES OR CONDITIONS, EXPRESS OR IMPLIED, OF MERCHANTABILITY, OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR OTHERWISE, WHICH EXTEND BEYOND THE DESCRIPTION ON THE FACE HEREOF. TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED BY LAW, IN NO CASE SHALL ADI BE LIABLE TO ANYONE FOR ANY (I) CONSEQUENTIAL, INCIDENTAL, INDIRECT, SPECIAL, OR PUNITIVE DAMAGES ARISING OUT OF OR RELATING IN ANY WAY TO THE PRODUCT AND/OR FOR BREACH OF THIS OR ANY OTHER WARRANTY OR CONDITION, EXPRESS OR IMPLIED, OR UPON ANY OTHER BASIS OF LIABILITY WHATSOEVER, EVEN IF THE LOSS OR DAMAGE IS CAUSED BY ADI'S OWN NEGLIGENCE OR FAULT AND EVEN IF ADI HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH LOSSES OR DAMAGES. Any product description (whether in writing or made orally by ADI or ADI's agents), specifications, samples, models, bulletin, drawings, diagrams, engineering sheets, or similar materials used in connection with the Buyer's order are for the sole purpose of identifying ADI's products and shall not be construed as an express warranty or condition. Any suggestions by ADI or ADI's agents regarding use, applications or suitability of the products shall not be construed as an express warranty or condition unless confirmed to be such in writing by ADI. ADI does not represent that the products it sells may not be compromised or circumvented; that the products will prevent any personal injury or property loss by burglary, robbery, fire or otherwise, or that the products will in all cases provide adequate warning or protection. Buyer understands and will cause its customer to understand that a properly installed and maintained product is not insurance or guarantee that such will not cause or lead to personal injury or property loss. CONSEQUENTLY ADI SHALL HAVE NO LIABILITY FOR ANY PERSONAL INJURY, PROPERTY DAMAGE OR OTHER LOSS BASED ON ANY CLAIM AT ALL INCLUDING A CLAIM THAT THE PRODUCT FAILED TO GIVE WARNING. However, if ADI is held liable whether directly or indirectly for any loss or damage with respect to the products it sells, regardless of cause or origin, its maximum liability shall not in any case exceed the purchase price of the product, which shall be fixed as liquidated damages and not as a penalty and shall be the complete and exclusive remedy against ADI.

3. Limitation on Liability to Buyer's Customers

Buyer agrees to limit liability to its customers to the fullest extent permitted by law. Buyer acknowledges that ADI shall only be deemed to give consumers of its products such statutory warranties as may be required by law and at no time shall Buyer represent to its customers and/or users of ADI products that ADI provides any additional warranties. By accepting the products, to the fullest extent permitted by law, Buyer assumes all liability for, and agrees to indemnify and hold ADI harmless against and defend ADI from, any and all suits, claims, demands, causes of action and judgments relating to damages, whether for personal injury or to personal property, suffered by any person, firm, corporation or business association, including but not limited to, Buyer's customers and/or users of the products because of any failure of the products to detect and/or warn of the danger for which the goods were designed or any other failure of the products whether or not such damages are caused or contributed to by the sold or joint concurring negligence or fault of ADI.

4. Returns

Subject to the terms and conditions listed below, during the applicable warranty period, ADI will replace Product or provide a credit at purchase at its sole option free of charge any defective products returned prepaid. Any obligations of ADI to replace Limited Lifetime warranty products pursuant to this warranty which result from defect are limited to the availability of replacement product. ADI reserves the right to replace any such products with the then currently available products, or provide a credit in its sole discretion. In the event Buyer has a problem with any ADI product, please call your local ADI branch for return instructions:

For US call 1-800-233-6261
For Canada call 877-234-7378
For Puerto Rico call 787-793-8830

Be sure to have the model number and the nature of the problem available. In the event of replacement, the return product will be credited to Buyer's account and a new invoice issued for the replacement item. ADI reserves the right to issue a credit only in lieu of replacement.

If any ADI PRO product is found to be in good working order or such product's inability to function properly is a result of user damage or abuse, the product will be returned to Buyer in the same condition as received and Buyer shall be responsible for any return freight changes.

5. Governing Law

The laws of State of New York apply to this Limited Warranty.

6. Miscellaneous

Where any term of this Limited Warranty is prohibited by such laws, it shall be null and void, but the remainder of the Limited Warranty shall remain in full force and effect.

CAPTEUR POUR PORTE ET FENÊTRE

MANUEL D'UTILISATEUR

ADI
PRO

Spécifications

Fréquence	319,5MHz
Pile	CR2032 au lithium, 3 V
Durée de vie de la pile	De 5 à 8 ans
Température de fonctionnement	De 32 à 120 °F (de 0 à 49 °C)
Humidité relative de fonctionnement	de 5 à 95 %, sans condensation
Espacement pour l'aimant	5/8 po (15,9 mm)(max.)
Intervalle de signal de supervision	60 min. (environ)
Compatibilité	Panneaux et récepteur en mode de découverte Interlogix

Aperçu

Le capteur de porte et de fenêtre 0E-DRWD319 est compatible avec les panneaux de commande Interlogix et Qolsys dont la réception exploite le protocole RF à 319,5MHz.



Association

Pour associer le détecteur, sélectionnez le mode de programmation de votre panneau de commande. Ensuite, sélectionnez le menu « Learn Sensors » (découverte de capteurs). Consultez les instructions propres à votre panneau d'alarme pour plus de détails à propos de ces menus. Lorsque la pile est installée, activez le mode de modification du boîtier en desserrant les vis (sens antihoraire). Ensuite, pour retirer le couvercle, saisissez ses côtés à proximité des vis et faites-le glisser vers le haut. Consultez la section sur le remplacement de la pile à titre de référence, au besoin. Vous entendrez un déclic lorsque les taquets du boîtier seront engagés ou désengagés. Répétez jusqu'à ce que le panneau réponde au capteur. Ensuite, sélectionnez le groupe de capteurs et le numéro qui conviennent.

Montage

Un côté du capteur est marqué par trois lignes; cela indique l'emplacement du contact en ampoule. L'aimant doit être installé vis-à-vis de ce côté du capteur et ne doit pas se trouver à plus de 5/8 po (15,9 mm) de ce dernier.

Le produit est fourni avec un ruban adhésif double face et un aimant. Choisissez l'emplacement qui convient pour le capteur. Suivez la procédure indiquée dans la section « Test de capteurs » pour vous assurer que le signal est suffisamment fort. Pour une meilleure adhésion du ruban adhésif, assurez-vous que la surface choisie est propre et sèche. Appliquez le ruban sur le capteur, puis à l'emplacement désiré. Appliquez une pression ferme sur l'appareil pendant quelques secondes.

Remarque : Si vous utilisez un ruban adhésif double face, assurez-vous que la température est supérieure à 50 °F (10 °C) pendant toute une journée. Après une période de 24 heures, la colle sera en mesure de résister à des températures inférieures.

Si possible, installez les capteurs à moins de 100 pi (30 m) du panneau. Bien que les émetteurs présentent une portée en champ libre de 500 pi (150 m) ou plus, l'environnement du site d'installation peut avoir un effet important sur la portée de fonctionnement. Pour améliorer les communications sans fil, pensez à changer l'emplacement d'un capteur.

Couvercles interchangeables

Le contact est livré avec un couvercle blanc installé en usine, mais comprend des couvercles bruns en option. Pour ouvrir ou changer le couvercle, desserrez les vis (sens antihoraire), saisissez ses côtés à proximité des vis, puis soulevez-le. Remplacez le couvercle par celui de couleur brune. Assurez-vous que la partie supérieure (indication à l'intérieur) est opposée à la pile. Vous devriez entendre un déclic lorsque le couvercle est engagé ou dégagé du capteur. Vous n'avez pas à remplacer la partie arrière en plastique. Pour réinstaller le couvercle de l'aimant, vous devrez appliquer une légère force sur le couvercle blanc au moyen d'un tournevis à tête plate et enclencher le couvercle brun en place.

Test de capteurs (hebdomadairement)

Le test de capteurs vérifie l'établissement d'une communication adéquate entre le capteur et le panneau ou le récepteur. Afin de tester le capteur, consultez la documentation fournie avec le panneau ou le récepteur en prenant soin de respecter ce qui suit :

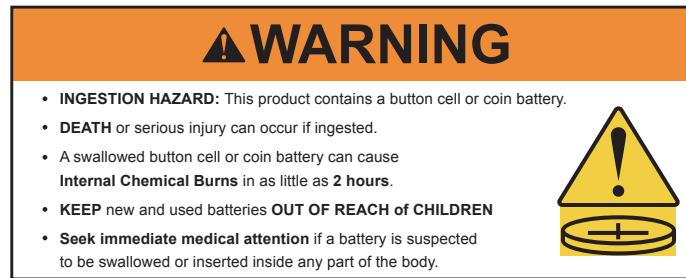
1. Mettez le panneau ou le récepteur en mode de test de capteurs.
2. Ouvrez la porte ou la fenêtre associée au capteur. Le capteur transmettra un signal.
3. Écoutez les signaux sonores provenant du panneau de commande afin de déterminer si la réponse est adéquate.
4. Quittez le mode de test de capteurs.

Remarque : Le retrait du couvercle transmettra un signal de modification de zone au panneau de commande.

SÉCURITÉ ASSOCIÉE À LA PILE

Le test de capteurs vérifie l'établissement d'une communication adéquate entre le capteur et le panneau ou le récepteur. Afin de tester le capteur, consultez la documentation fournie avec le panneau ou le récepteur en prenant soin de respecter ce qui suit :

- Retirez et mettez au rebut ou recyclez immédiatement les piles usées conformément aux réglementations locales. Gardez toujours les piles hors de portée des enfants. NE JETEZ PAS LES piles avec les ordures ménagères et ne les exposez pas aux flammes.
- Même des piles usagées peuvent mener à des blessures graves ou à des décès.
- Communiquez avec votre centre antipoison local pour plus d'informations à propos des traitements nécessaires.
- Il n'est pas possible de recharger les piles non rechargeables.
- Ne forcez pas le déchargement, ne tentez pas de charger ou de désassembler la pile, ne l'exposez pas à des températures supérieures à celles prescrites par le fabricant et n'exposez pas la pile au feu. De telles actions peuvent mener à des brûlures chimiques ou à blessures en raison d'une émanation ou d'une fuite de produit ou à une explosion.
- Ne mélangez pas des piles anciennes à de nouvelles piles, des piles de marques différentes ou des piles de types différents (par exemple, des piles alcalines, des piles au carbone-zinc ou des piles rechargeables).
- Si un appareil n'est pas utilisé pendant une période prolongée, retirez et mettez au rebut ou recyclez immédiatement les piles conformément à la réglementation locale.
- Vérifiez toujours que le compartiment de la pile est fermé de manière sécuritaire. Si le compartiment de la pile ne se ferme pas de manière sécuritaire, n'utilisez pas le produit, retirez les piles et placez-les hors de portée des enfants.



Déclaration de conformité aux normes de la FCC

Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites des appareils numériques de catégorie B, dans le cadre de la Section 15 des règles de la FCC. Ces limites sont établies afin d'offrir une protection raisonnable contre les interférences dangereuses des installations résidentielles.

Cet équipement génère, utilise et peut émettre des énergies à fréquence radioélectrique et, en cas d'installation ou d'utilisation non conformes aux présentes instructions, peut provoquer des interférences dangereuses des communications radio. Cependant, nous ne pouvons garantir l'absence totale d'interférences au sein des installations spécifiques.

Si l'équipement provoque des interférences dangereuses lors de la réception des signaux radio ou de télévision (que vous pouvez identifier en éteignant et en allumant l'appareil), nous vous invitons à corriger ce problème en appliquant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorientez ou changez l'emplacement de l'antenne de réception.
- Augmentez la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Connectez l'équipement à la prise à l'aide d'un circuit différent de celui connecté au récepteur.
- Communiquez avec le revendeur ou un technicien radio ou télévisuel expérimenté pour obtenir de l'aide.

Tout changement ou toute modification qui n'a pas expressément été approuvé par ADI PRO risque d'annuler l'autorité de l'utilisateur à exploiter l'équipement.

This device complies with Industry Canada licence-exempt RSS standard(s). Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause interference, and (2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

Le présent appareil est conforme aux normes RSS d'exemption de licence d'Industrie Canada. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) Cet appareil ne doit pas causer d'interférences, et (2) doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences pouvant entraîner un fonctionnement indésirable de l'appareil.

Conformément aux exigences de la FCC et de l'exposition humaine aux radiofréquences, l'élément rayonnant doit être installé de façon à ce qu'une distance de séparation minimale de 20 cm soit maintenue par rapport à la population en général.

Identifiant FCC : XQC-WST231 IC : 9863B-WST231

This Class B digital apparatus complies with Canadian ICES-3B.
Cet appareil numérique de la classe B est conforme à la norme canadienne NMB-003.

1. Garantie limitée

a. Généralités

Sous réserve des conditions générales de la présente garantie limitée, à partir de la date de vente et pour la durée associée aux catégories de produits définies à la section 1(b), ADI garantit que ses produits ADI PRO sont exempts de défauts de matériel et de fabrication soumis à un usage normal, à l'exception de l'usure normale. Sauf si la loi l'exige, la présente garantie limitée est offerte uniquement à l'acheteur et ne peut être transférée à un tiers.

En vertu de la présente garantie limitée et autres obligations, ADI n'endossera aucune responsabilité dans les cas suivants :

- (i) le produit est mal installé, mal appliqué ou mal entretenu;
- (ii) le produit est installé de manière non conforme aux paramètres d'utilisation indiqués, est modifié ou est mal entretenu ou réparé;
- (iii) le produit est endommagé suite à des phénomènes naturels extérieurs comme la foudre, une surcharge électrique, un incendie, une inondation, un acte de la nature ou un phénomène similaire;
- (iv) les défauts découlant d'une modification non autorisée, d'une mauvaise utilisation, du vandalisme ou de toute autre cause non liée à des vices de matériaux ou de fabrication, ou à une défaillance des piles de quelque type que ce soit utilisées avec les produits vendus aux termes des présentes.

ADI ne garantit que les produits de marque ADI PRO vendus par ADI. Les autres produits portant une marque de tiers sont garantis par le fabricant tiers pendant une période définie par ce dernier, et ADI cède à l'acheteur ces garanties et uniquement les garanties offertes par ces fabricants tiers ou vendeurs à l'égard de produits ne portant pas ses marques. ADI ne garantit pas de produits ne portant pas ses marques et vend ces produits tels quels, conformément à ses modalités de vente.

b. Les garanties particulières applicables aux catégories de produits sont les suivantes :

Catégories de produit	Période de garantie
Capteurs sans fil, capteurs IR passifs, appareils déambulatoires	2 ans

2. EXCLUSION DE GARANTIES ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

AUCUNE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTABILITÉ À UN USAGE PARTICULIER N'EST OFFERTE, OUTRE LA PRÉSENTE DESCRIPTION. DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LOI, ADI NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS QUICONQUE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, INDIRECTS, SPÉCIAUX OU PUNITIFS DÉCOULANT DU PRODUIT OU LIÉS À CELUI-CI DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT ET/OU DU NON-RESPECT DE LA PRÉSENTE GARANTIE OU DE TOUTE AUTRE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, OU DE TOUTE AUTRE RÉCLAMATION FONDÉE SUR LA RESPONSABILITÉ, MÊME SI LA PERTE OU LES DOMMAGES SONT CAUSÉS PAR LA NÉGLIGENCE OU LA FAUTE D'ADI ET MÊME SI CETTE DERNIÈRE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ QUE DE TELLES PERTES OU DE TELS DOMMAGES SURVIENNENT. Les descriptions de produits (fournies par écrit ou verbalement par ADI ou ses mandataires), caractéristiques techniques, échantillons, modèles, bulletins, dessins, diagrammes, esquisses techniques ou documents similaires utilisés par l'acheteur pour passer une commande visent uniquement à décrire les produits d'ADI et ne doivent pas être interprétés comme des garanties ou conditions expresses. Les suggestions faites par ADI ou ses mandataires au sujet de l'utilisation, de l'application ou du caractère approprié des produits ne doivent pas être interprétées comme des garanties ou conditions expresses, sauf si ADI confirme par écrit qu'il s'agit de garanties ou de conditions expresses. ADI ne garantit pas qu'il n'y aura aucune atteinte à l'intégrité des produits qu'elle vend ou que les produits qu'elle vend ne seront pas contournés, qu'ils préviendront les blessures ou les pertes matérielles en cas de cambriolage, de vol, d'incendie ou autrement ou qu'ils constitueront dans tous les cas une protection ou un avertissement approprié. L'acheteur comprend qu'un produit dûment installé et entretenu permet uniquement de réduire le risque de cambriolage, de vol ou d'incendie, mais qu'il ne constitue pas une assurance ou une garantie qu'un tel événement ne se produira pas ou qu'il n'entraînera pas des blessures ou des pertes matérielles. PAR CONSÉQUENT, ADI NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES BLESSURES, DES DOMMAGES MATÉRIELS OU D'AUTRES PERTES FAISANT L'OBJET D'UNE RÉCLAMATION, Y COMPRIS UNE RÉCLAMATION SELON LAQUELLE LE PRODUIT N'AURAIT PAS DONNÉ DE SIGNAL D'AVERTISSEMENT. Toutefois, si ADI est tenue responsable, directement ou indirectement, de pertes ou de dommages à l'égard des produits qu'elle vend, quelle qu'en soit la cause ou l'origine, sa responsabilité n'excèdera en aucun cas le prix d'achat du produit, dont le remboursement sera exigé à titre de dommages-intérêts extrajudiciaires et non d'amende, et il s'agira du recours exclusif et intégral pouvant être exercé contre ADI.

3. Limitation de la responsabilité envers les clients de l'acheteur

L'acheteur accepte de limiter la responsabilité à ses clients dans la pleine mesure permise par la loi. L'acheteur reconnaît qu'ADI ne sera réputée avoir fourni aux consommateurs de ses produits que les garanties qui sont exigées par la loi. L'acheteur ne doit en aucun cas déclarer à ses clients et/ou aux utilisateurs des produits d'ADI que cette dernière offre d'autres garanties. Par l'acceptation des produits, l'acheteur assume, dans la pleine mesure permise par la loi, la pleine responsabilité à l'égard de toutes les poursuites, réclamations, mises en demeure et causes d'action et à l'égard de tous les jugements se rapportant à des dommages-intérêts, que ce soit pour des préjudices personnels ou des dommages matériels, subis par une personne, une firme, une société ou une association commerciale, y compris les clients de l'acheteur et/ou les utilisateurs des produits, en raison de toute omission de la part des produits de déceler le danger pour la détection duquel ils sont conçus et/ou de donner l'alerte de ce danger ou un avertissement de toute autre défaillance des produits, que ces dommages aient été causés par la négligence dont ADI est l'auteur ou le coauteur, et il tiendra ADI à couvert à cet égard et prendra fait et cause pour lui.

4. Retours

Sous réserve des conditions générales énumérées ci-dessous et durant la période de garantie applicable, ADI remplacera ou créditera tout produit défectueux retourné à sa seule discrétion et sans frais (y compris le transport). L'obligation qui incombe à ADI de remplacer le produit visé par une garantie à vie limitée dans le cadre de la présente garantie en cas de défaut se limite à la disponibilité d'un produit de remplacement. ADI se réserve le droit de remplacer un produit défectueux par le produit qui est disponible à ce moment-là ou d'accorder une note de crédit, à son gré. Si l'acheteur a un problème avec un produit d'ADI, il doit appeler sa succursale ADI locale afin de connaître la marche à suivre pour retourner le produit.

Aux États-Unis, composer le 1 800 233-6261
Au Canada, composer le 877 234-7378
À Porto Rico, composer le 787 793-8830

Assurez-vous d'avoir en main le numéro de modèle et d'être en mesure d'expliquer la nature du problème. En cas de remplacement, le prix du produit retourné sera porté au crédit du compte de l'acheteur et une nouvelle facture sera établie pour le produit de remplacement. ADI se réserve le droit de donner une note de crédit plutôt que de remplacer le produit.

S'il a été établi que le produit ADI PRO n'est pas défectueux ou que son mauvais fonctionnement résulte d'une utilisation abusive ou de dommages causés par l'utilisateur, le produit sera retourné à l'acheteur dans le même état que celui dans lequel il a été reçu et l'acheteur devra acquitter les frais de transport.

5. Droit applicable

Les lois de l'État de New York s'appliquent à la présente garantie limitée.

6. Divers

Si une modalité de la présente garantie limitée est interdite par ces lois, elle sera nulle, mais le reste de la présente garantie limitée demeurera pleinement en vigueur.